

Discours**Actualités de la place d'assurance Suisse**

Présenté par	Dr. Stefan Mäder
Événement	Conférence de presse annuelle
Date	5 février 2026
Lieu	Zurich

Seul le texte prononcé fait foi

Mesdames, Messieurs,
chers journalistes,
chers collègues,

Le Nouvel an est généralement propice aux bonnes résolutions. Pour ma part, j'ai décidé d'aborder cette nouvelle année avec optimisme et confiance. Comme vous tous, j'ai été sidéré au réveil par les terribles nouvelles de Crans-Montana.

L'année 2026 a commencé par une tragédie qui nous a tous profondément ébranlés. Un tel événement est difficile à comprendre. Des jeunes qui avaient encore toute leur vie devant eux en ont été brutalement arrachés ou se sont retrouvés grièvement blessés. En tant que père, je ne peux qu'imaginer la douleur de leurs proches. Nos pensées ne cessent d'aller aux familles des victimes et à toutes les personnes blessées, dont certaines ont encore un long chemin de guérison à parcourir. Et nous sommes reconnaissants de l'énorme travail accompli par les forces d'intervention et par toutes celles et ceux qui, depuis lors, apportent leur aide, prodiguent des soins et prêtent assistance.

Or, les incertitudes géopolitiques nous mettent aussi anormalement à l'épreuve.

Mesdames et Messieurs, en ces temps difficiles, il est d'autant plus important de rester unis et soudés et de chercher des solutions tous ensemble. Le besoin de stabilité ne cesse de croître. C'est humain – et compréhensible. Nous aspirons à un certain équilibre et à des institutions fiables en capacité d'honorer leurs obligations. Les pouvoirs publics, l'économie et la société doivent assumer leur rôle et leurs responsabilités. Notre force, nous la devons à la combinaison de ces différentes interactions. Ce qui a fonctionné par le passé vaut aussi pour demain. Cela signifie également qu'il ne saurait être question de nous décharger de nos responsabilités sur l'État, tendance à laquelle nous cédonsons souvent en périodes troublées. L'État veille à la stabilité et à la sécurité du contexte global, au libre jeu d'une concurrence loyale et à la justice sociale. Si nous l'accablons de nouvelles tâches, il y a de fortes chances qu'il se retrouve dépassé. Nous courrons alors le risque que nous entendons tous écarter: qu'il s'affaiblisse là où il doit être fort.

Qu'est-ce que cela signifie pour nous, les assureurs privés? Lorsque la prise en charge des risques relève du privé, chacun peut assumer ses responsabilités: les personnes assurées, les entreprises et le secteur de l'assurance. Prendre ses responsabilités en mains permet non seulement de se protéger soi-même, mais aussi de soulager les pouvoirs publics sur les plans financier et organisationnel.

Je voudrais illustrer mes propos par quelques exemples tirés de l'actualité.

Crans-Montana

Commençons par Crans-Montana. Sans préjuger des conclusions des investigations en cours, en tant que nation, notre rôle consiste à corriger systématiquement chaque point faible identifié au niveau des règlementations et de leur application, c'est-à-dire lors de la mise en œuvre de ces dernières.

Après cette tragédie, les mesures de prévention des incendies se sont rapidement retrouvées au centre des discussions. Dans le débat public, certains réclament une obligation d'assurance au niveau cantonal. Parallèlement, d'autres prônent une assurance immobilière cantonale, c'est-à-dire un établissement cantonal monopoliste, présenté implicitement comme «meilleur». Ce réflexe ne résout rien.

La grande question, ce n'est pas de savoir qui assure le risque. Le fond du problème est le suivant: les prescriptions en matière de prévention des incendies sont-elles qualitatives et leur application, leur mise en œuvre et leur exécution sont-elles systématiques? Notre directeur, Urs Arbter, reviendra plus en détail sur ce sujet.

Permettez-moi d'en venir au rôle du secteur de l'assurance au regard du drame de Crans-Montana: nous assumons pleinement nos obligations. C'est notre raison d'être. Toutefois, il faut s'attendre à ce que les besoins et les revendications financières excèdent largement les couvertures d'assurances souscrites. Dans certains cas, l'étendue concrète des besoins ne pourra être déterminée que dans quelques années. La question de savoir quelle réponse apporter aux exigences financières qui dépassent la couverture d'assurance doit être clarifiée entre les personnes lésées et celles qui sont responsables de ce drame. En fonction de l'évaluation des responsabilités engagées, les pouvoirs publics peuvent également se retrouver sollicités.

Je vous assure que dès que les faits auront suffisamment été clarifiés et chaque fois que cela sera opportun, le secteur de l'assurance prendra part aux discussions et débats techniques afin de trouver rapidement et sans tracasseries administratives des solutions dans l'intérêt des victimes et de leur famille.

Les risques naturels

Puisque nous parlons d'assurance immobilière, j'aimerais également aborder un deuxième événement majeur, source de grandes inquiétudes l'année dernière: en mai, un glacier s'est effondré et a enseveli le village de Blatten. Cette catastrophe nous a tous secoués.

Dans de tels moments, il s'agit avant tout de soutenir les populations, de les aider au plus vite et de veiller à leur sécurité. Et c'est précisément là que les assureurs privés ont montré ce dont ils sont capables: d'humanité, de pragmatisme et de proximité avec les personnes sinistrées.

Dans de telles situations, les services rendus par les assurances allègent concrètement la charge de l'État. Pendant la crise elle-même, l'intervention des pouvoirs publics demeure incontournable pour assurer la sécurité, les secours et la coordination. Mais lorsqu'il s'agit ensuite d'indemniser les dommages et de procéder à la reconstruction, l'assurance des dommages naturels est, elle,

en mesure de mobiliser rapidement des fonds privés. Les prestations sont financées par les payeurs de primes et les communautés de risques, et non par les contribuables.

La Suisse dispose pour cela d'un système unique au monde: une assurance des dommages naturels. Fondée sur le principe de la solidarité, elle veille à un équilibre intelligent du système. En 2025, les événements naturels ont provoqué quelque 350 millions de francs de dommages assurés. Et pourtant, le système demeure stable: les dégâts sont pris en charge et indemnisés, ceci sans remettre en cause l'assurabilité des risques.

Et permettez-moi de préciser une chose: bien que l'assurance immobilière ne soit pas obligatoire dans le canton du Valais, près de 95 pour cent des bâtiments étaient assurés à Blatten aussi.

Les tremblements de terre

À l'heure actuelle, les tremblements de terre ne sont pas couverts dans le cadre de l'assurance des dommages naturels, pourtant ils relèvent également des risques majeurs.

Si les séismes sont rares en Suisse, leur potentiel destructeur n'en est pas moins considérable. Et c'est précisément *parce qu'il* est si élevé que nous devons trouver une solution.

Une idée en cours de discussion est celle de l'engagement dit «conditionnel»: à première vue, elle semble pragmatique, puisqu'il s'agit de payer uniquement en cas de séisme. Or, à y regarder de plus près, elle présente des inconvénients de taille.

- Premièrement, elle ne permet pas d'action préventive: comme aucune prime n'est due en amont, aucune réserve ne peut être constituée. Par contre, une contribution obligatoire s'applique en cas de tremblement de terre: c'est une nouvelle taxe, en aucun cas une assurance.
- Deuxièmement, cette solution n'est pas exhaustive: elle porte uniquement sur les bâtiments et néglige, du moins en partie, d'autres dommages qui peuvent s'avérer tout aussi existentiels pour les ménages et les entreprises.
- Et troisièmement, elle génère de nouvelles incertitudes en termes de mise en œuvre, précisément au moment où clarté et rapidité seraient cruciales.

Le système de l'engagement conditionnel implique l'acquittement d'une contribution justement en cas de survenance d'un dommage. Or, il ne couvre pas ce dernier dans son intégralité. L'élément déterminant, c'est que les tremblements de terre aussi sont fondamentalement assurables. Le potentiel de dommages est énorme, mais il peut être calculé, réparti entre un grand nombre d'assurés et faire l'objet d'une distribution à l'échelle mondiale par le biais de la réassurance.

C'est pourquoi nous affirmons qu'avant de laisser l'État mettre en place de nouveaux systèmes, il nous faut nous appuyer sur ce qui fonctionne. L'Association Suisse d'Assurances s'est prononcée contre le système d'engagement conditionnel. Le Conseil des États l'a rejeté. Il revient maintenant au Conseil national de se pencher sur cette question.

La prévoyance vieillesse

La Suisse peut être fière de son système des trois piliers. Celui-ci répartit judicieusement la charge de la prévoyance vieillesse entre l'État, les employeurs, les employés et les citoyens.

Les deuxième et troisième piliers allègent très concrètement le poids qui pèse sur l'État. Qui-conque se constitue une prévoyance privée réduit la pression sur les services publics et accroît sa propre marge de manœuvre financière.

Et pour que cela fonctionne, il faut surtout une chose: être en mesure de se projeter en toute confiance. Ceux qui épargnent pendant des décennies doivent pouvoir compter sur le fait qu'il n'y aura pas de durcissement des règles.

L'année dernière, le programme d'allègement budgétaire 27 du Conseil fédéral a suscité des crispations précisément sur ce point: il a été question à un moment d'une augmentation de l'imposition sur les retraits en capital de la prévoyance. Le Conseil des États a supprimé cette mesure en décembre. C'est un signal fort.

Mais il est tout aussi important de noter que la perte de confiance ne se restaure pas avec une simple décision. Le fait qu'une telle mesure ait pu être évoquée a déjà semé le doute chez nombre de personnes.

Si cette confiance s'effrite, la prévoyance liée perd de son attrait. Et si moins de personnes prennent en main leur propre prévoyance, la charge pour l'État – et donc pour les finances publiques – ne manquera pas de s'alourdir sur le temps long.

En d'autres termes, la prévoyance privée joue un rôle capital: elle délest l'État. Nous devrions la renforcer et non la fragiliser.

Le système de santé publique

Pour finir, n'oublions pas d'évoquer ici le système de santé publique. En effet, pour beaucoup, le début d'année a été marqué par une augmentation des primes de l'assurance de base. Ce n'est pas sans raison que les coûts de la santé sont l'une des principales préoccupations de notre époque. Nous sommes tous mis au défi: l'État, les institutions privées, mais aussi les assurés.

Là encore, des voix s'élèvent en faveur d'une plus grande intervention de l'État. Nous y sommes fermement opposés: le cœur du problème, ce sont les coûts des soins de santé. Quelque 95 pour cent des primes sont reversées sous forme d'indemnisations. Si l'on veut réduire durablement les primes, c'est donc là qu'il faut agir.

Afin de maîtriser autant que possible les coûts de l'assurance de base, il faut veiller à tout élargissement insidieux du catalogue de prestations. L'assurance-maladie obligatoire couvre les soins médicaux de base. Les besoins individuels relèvent des assurances complémentaires de droit privé.

Or, la politique de la santé ne se limite pas aux coûts des soins médicaux ni aux primes. Elle revêt aussi une dimension relevant de la politique du travail et de la politique sociale: quid en cas de maladie longue durée, lorsque le patient ne perçoit plus de salaire?

Là encore, une solution de droit privé s'est imposée pour soulager très concrètement la collectivité: l'assurance collective d'indemnités journalières en cas de maladie. Elle complète l'obligation légale de poursuite du versement du salaire et offre une certaine sécurité en matière de planification financière, tant pour les employés que pour les employeurs.

Mon collègue Reto Dahinden reviendra sur ce sujet toute à l'heure.

La réglementation des marchés financiers

Pour finir, l'effondrement de Credit Suisse continue de faire parler de lui.

La Suisse a tout intérêt à préserver la stabilité et l'attractivité de sa place financière ainsi que la présence d'une grande banque. Toute intervention réglementaire de l'État requiert donc une évaluation minutieuse des avantages et des inconvénients qu'elle comporte. Si des exigences élevées en matière de fonds propres réduisent notamment le risque que le contribuable se voit contraint de mettre la main à la poche pour sauver une banque, elles accroissent par contre celui d'un désavantage significatif pour les entreprises suisses par rapport à la concurrence internationale ainsi que le renchérissement des crédits pour les PME et les particuliers.

Pour nous, un constat s'impose: ni la crise de 2007/2008, ni les difficultés actuelles ne résultent d'un manquement de la part d'une compagnie d'assurances. Il n'y a donc aucune raison objective qui justifierait un nouveau durcissement de la réglementation applicable au secteur de l'assurance. Celle-là a d'ailleurs récemment fait l'objet d'une révision complète et d'un renforcement. Et n'oublions pas que les modèles économiques des banques diffèrent fondamentalement de ceux des assurances.

J'en arrive à ma conclusion:

Mesdames et messieurs, le secteur suisse de l'assurance a une nouvelle fois affirmé en 2025 son rôle de pilier de l'économie suisse. Nous employons directement plus de 50 000 personnes, nous apportons la sécurité et la prospérité. Nous sommes là pour seconder les citoyens en Suisse, surtout en cas de coups durs. Nous assumons nos obligations, investissons dans la prévention et, forts de nos connaissances et de notre expérience, nous nous impliquons dans le processus politique.

La Suisse offre de bonnes conditions d'exercice qui permettent aux assureurs privés de proposer à leurs clients des produits qualitatifs et sérieux. En matière de prévoyance vieillesse, nous disposons d'un système équilibré entre prévoyance privée et prévoyance publique.

Faisons en sorte qu'il en reste ainsi.

Je vous remercie de votre attention.